



CLINIQUE JURIDIQUE HIJRA (CJH)

Rapport d'activités de la CJH

**Bilan de 6 ans
2015-2021**

Aperçu général de la CJH

La Clinique Juridique Hijra célèbre son sixième anniversaire le 6 février 2021. Elle a été créée en septembre 2015 par un groupe de jeunes chercheurs et étudiants juristes à Tanger. L'idée était d'utiliser la méthodologie des cliniques juridiques, importée par l'un des chercheurs et fondateur du CJH, M. Younous ARBAOUI, après son expérience aux Pays-Bas à l'Université Libre d'Amsterdam.

Aujourd'hui, la clinique est située dans 3 villes marocaines, à savoir Rabat, Agadir et Tanger.

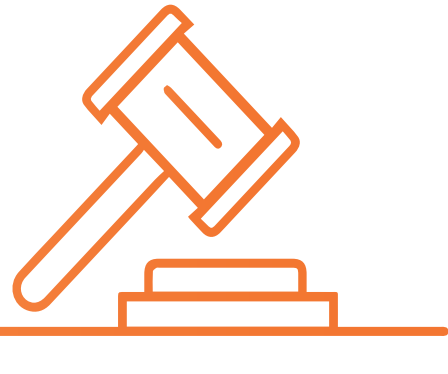
La CJH poursuit 3 grands objectifs en la matière : fournir une aide juridique immédiate et gratuite, cas par cas, aux demandeurs d'asile; mener un plaidoyer en faveur d'une loi d'asile et l'accès à la justice pour les demandeurs d'asile; promouvoir l'apprentissage et la recherche dans le domaine de la migration et le droit d'asile.

Son activité principale est d'agir en tant que représentant légal sur le terrain. Elle exerce ses activités notamment grâce au travail de bénévoles et de jeunes cliniciens stagiaires, c'est-à-dire étudiants en droit et en sciences politiques, au Maroc et ailleurs.

Par le présent rapport, le CJH tient à revenir sur six années d'assistance juridique aux demandeurs d'asile cherchant à obtenir le statut de réfugié dans le Royaume Marocain.

Activités et réalisations

Aide juridique



La permanence juridique est l'activité principale de la clinique, ainsi nous pouvons compter durant les six dernières années une aide juridique à 529 personnes dont 98 en 2020.

La CJH peut être sollicitée à tout moment de la procédure de demande d'asile. Le demandeur peut contacter le CJH directement pour l'aider à remplir le formulaire d'inscription du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), mais aussi pour le supporter dans la préparation de l'entretien de Détermination du statut de réfugié (DSR) et l'assister dans la rédaction de son recours.

Les personnes à qui nous avons fourni une aide proviennent surtout des pays suivants: Guinée, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Mali, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Somalie.

Plaidoyer



La CJH vise aussi à mener un plaidoyer pour promouvoir l'accès à la justice aux personnes demandeuses d'asile. Cet objectif est concrétisé par l'appartenance de la CJH à la Plateforme Nationale de Protection des Migrants (PNPM), un réseau de plaidoyer national. Ensuite, la CJH mène des actions de contentieux stratégique. Dans le cadre de cette action, la CJH a soutenu une demanderesse d'asile à déposer une demande d'asile auprès du Bureau des Réfugiés et Apatrides (BRA) et de la Commission des Recours. Pour cette action, nous avons collaboré avec un bureau d'avocats.

La CJH est extrêmement bien connectée à d'autres partenaires dans le territoire marocain. Pour cela, l'adhésion au Groupe de Travail Protection de Tanger (GTP Tanger) est aussi très importante. Une fois par mois, toutes les organisations qui travaillent directement ou indirectement avec les migrants et les réfugiés dans la région de Tanger-Tétouan se rencontrent au sein du GTP.

Concours plaidoirie



Le concours permet aux étudiants, doctorants, avocats, juges et autres membres de l'appareil judiciaire, aux fonctionnaires des institutions publiques et aux membres de la société civile de se former au droit d'asile, d'améliorer leurs compétences en matière de défense et, le cas échéant, de défendre les droits des demandeurs d'asile et des réfugiés. Depuis 2017, cet événement est organisé chaque année. Cette année, en fait, on réalisera la cinquième édition du concours.

Activités et réalisations

École HIJRA



C'est un programme qui comprend des cours interdisciplinaires et interactifs sur des thèmes liés aux droits des migrants et des demandeurs d'asile au Maroc, donnés en français et proposés par un corps de professeurs chercheurs nationaux et internationaux, membres d'organisations internationales (OIM, HCR, CCSM etc.) et membres de la société civile. On compte 4 éditions de l'école d'été Hijra réalisées chaque année. Étant donnée la qualité des échanges et du taux de participation très élevé, nous avons compté en 2020 sur la participation de 23 personnes.

En 2021, la CJH a lancé sa première édition de l'école d'hiver Hijra qui propose une analyse approfondie du Pacte Mondial des Migrations de 2018 et rassemble ainsi toutes les catégories qui souhaitent approfondir leurs connaissances dans le domaine de la migration.



Revue HIJRA

La Revue Hijra est un projet né en 2016 de la volonté de promouvoir la recherche dans le domaine des migrations et du droit international. Chaque année, un numéro de la revue est publié de manière informelle jusqu'en 2020, date à laquelle nous avons reçu l'autorisation de le publier officiellement. Notre projet 2021 pour la Revue est de publier deux numéros officiels : un numéro "Best Of", avec les meilleurs articles contenus dans les cinq derniers numéros, et un numéro consacré à l'impact de Covid-19 sur les migrations. L'équipe de révision de la Revue bénéficie de la présence de chercheurs spécialisés dans l'étude des phénomènes migratoires, un élément qui augmente la qualité des articles publiés dans le Journal et lui donne une place importante dans la recherche sur les migrations au Maroc.

Partenariats



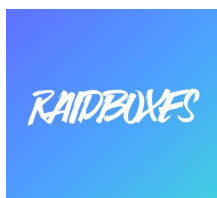
Le Collectif des Communautés Subsahariennes au Maroc (CCSM)

“La CJH remercie le Collectif des Communautés Subsahariennes au Maroc (CCSM) de nous avoir permis d’organiser des permanences juridiques et des activités au sein de ses locaux à Rabat.”

Les membres du **Groupe de Travail Protection de Tanger (GTP Tanger)**



Plateforme Nationale de Protection des Migrants (PNPM)



Raidboxes



Février 2021

INFOGRAPHIE : ABDELHADI MAAICHOU



[C J H M . o r g](http://CJHM.org)



[/cliniquejuridiquehijra](https://www.facebook.com/cliniquejuridiquehijra)